

12.10. Graphique de l'équipement de gardien de but

SPÉCIFICATIONS D'ÉQUIPEMENTS DE GARDIEN DE BUT DE CC

GROUPE DE CC POUR ÉQUIPEMENT DE GARDIEN DE BUT	TAILLE	PLASTRON ET PROTÈGE-BRAS		
		LARGEUR MAX. DE REMBOURRAGE (HORS BRAS) DE CHAQUE CÔTÉ	LARGEUR MAX. DE REMBOU RRAGE DES BRAS	ÉPAISSEUR MAX. AU DESSUS DU PLAN ÉPAULE S

MANUEL D'EXPLOITATION L'ACC

3	Supérieure à 5'4"	4"	8"	3,0"
---	-------------------	----	----	------

GROUPE DE CC POUR ÉQUIPEMENT DE GARDIEN DE BUT	TAILLE	PLASTRON ET PROTÈGE-BRAS		
		LARGEUR MAX. SUR LES ÉPAULES	LARGEUR MAX. DE BRAS	ÉPAISSEUR MAX. AU DESSUS DU PLAN ÉPAULES
2	4'6" – 5'4"	25"	7,0"	1,5"
1	Jusqu'à 4'6"	20"	6"	1"

**** Remarque : les couvre-épaules doivent être fixés**

GROUPE DE CC POUR ÉQUIPEMENT DE GARDIEN DE BUT	TAILLE	PROTÈGE-TIBIAS ET PANTALONS		
		LARGEUR MAX. DU PROTÈGE-TIBIA SOUS LE GENOU	LARGEUR MAX. DE LA ROTULE DU PROTÈGE- TIBIA	LARGEUR MAXIMALE DU PANTALON À LA CUISSÉ
3	Supérieure à 5'4"	Fuselé de 9" à 7"	11"	11"
2	4'6" – 5'4"	Fuselé de 8" à 5"	9"	9"
1	Jusqu'à 4'6"	Fuselé de 7" à 4"	7"	7"

Junior à Major – en vigueur à compter du 1^{er} avril 2010

Crosse mineure – en vigueur à compter du 1^{er} avril 2012

Une AM peut faire une demande d'exception à cette règle en soumettant un formulaire de demande d'exemption pour l'équipement des gardiens de but, accompagné d'une photo du gardien de but qui porte l'équipement réglementaire, afin d'illustrer le problème, au président du Comité de la sécurité et de l'équipement qui prendra une décision fondée sur la demande. Une exception ne peut être accordée que si elle est nécessaire pour la sécurité du joueur. Aucun appel ne peut être fait de cette décision et les formulaires doivent être reçus par CC d'ici le 31 mai chaque année.